

# ETUDIANTS ET STAGIAIRES PROFESSEURS DES ECOLES

La fin de l'année approche , quelques infos et précisions à avoir pour maîtriser ce temps important de votre entrée dans le métier, connaître ses droits , et les défendre !

## Étudiants en MASTER 1

### La validation du MASTER

Selon les modalités définies par l'ESPE

### Le concours

#### Première session de recrutement

**Épreuves d'admissibilité : 28 et 29 avril**

**Épreuves d'admission : ( dates à venir )**

#### Session de recrutement exceptionnelle :

*Un recrutement externe supplémentaire de 500 professeurs des écoles pour l'enseignement public est organisé dans l'académie de Créteil.*

*Les conditions d'inscription et la nature des épreuves sont identiques.*

**Épreuves d'admissibilité : 19 et 20 mai**

**Épreuves d'admission : 3 au 10 juillet**

### L'affectation :

**- sur un département :** Les lauréats des concours 2015 feront des vœux d'affectation dans un des 3 départements de l'académie ( 93, 94 ou 77 ) **le barème tiendra compte du rang de classement au concours.**

**-sur un poste classe à mi-temps :** Les lauréats des concours 2015 seront affectés « selon des modalités spécifiques lors de la phase d'ajustement sur des fractions de postes équivalant à des mi-temps et des demi-décharges de direction. » **Fin juin**

### Le grain de sel de SUD

**En cas de problème, SUD vous conseille et vous défend :**

Étudiants en difficulté pour la validation, stagiaires obtenant un avis défavorable...faites appel au syndicat pour appuyer votre défense auprès de l'administration. **NE RESTEZ PAS ISOLÉ-ES !**

**Contactez le syndicat : 01 55 84 41 26**

**contact93@sudeducréteil.org**

## Fonctionnaires stagiaires ( dont Master 2, MEEF )

### La validation du MASTER

Selon les modalités définies par l'ESPE

### La Titularisation

-Courant avril, une plate forme sera mise en ligne, les différents formateurs y « déposeront » leurs comptes rendus de visites, vous pourrez consulter l'ensemble des avis vous concernant.

### Le grain de sel de SUD

**Les années précédentes avaient lieu des commissions qui permettaient au moins aux différents formateurs de se rencontrer pour parler des stagiaires : CETTE ANNEE, PAS LE TEMPS DE SE REUNIR ! ON SE CONTENTE D'EMETTRE UN AVIS ECRIT. Une fois de plus on constate que la formation des enseignants n'est pas une priorité dans l'académie de Créteil**

- Entre mi juin et mi juillet l'IEN-référent-e, émettra un avis « favorable » ou « défavorable » à la titularisation.

- Fin juin, début juillet, se tient le jury **académique** qui « établit une liste des fonctionnaires stagiaires qu'il estime aptes à être titularisés ». ( le jury peut prendre 3 décisions : titularisation / renouvellement de stage/ licenciement)

### L'affectation

Les affectations des enseignant-es titulaires s'appellent les opérations de « mouvement » : le « mouvement départemental » procède à l'affectation des professeurs des écoles. Un barème permet de définir des ordres de priorités. Pour les enseignant-es stagiaires devenu-es titulaires, le barème tient d'abord compte du nombre d'enfants puis de l'âge. ( éventuellement des années d'ancienneté )

### Dates du mouvement :

**Du 8 au 20 avril :** ouverture du service SIAM sur sur i-prof  
**Dans les jours qui suivent :** envoi des accusés de réception des vœux dans les boites mel i-prof

**Avant le 4 mai :** Envoi du feuillet complémentaire (important si pas de poste lors des résultats du mouvement)

**15 mai :** résultats provisoires sur I-prof et par SMS

**22 mai- 25 mai :** résultats définitifs